ſieurs pièces d'étoffes étrangeres ont auſſi été ſaiſies & confiſquées. Dans cette même Diette le cours du Change ayant été baiſſé & fixé de 66 marcs à 42 par une Ordonnance, le College des Mines a repréſenté au Roi que depuis l'émanation de cette Ordonnance les Propriétaires de Forges ont fait des pertes conſidérables ſur la vente de leur Fer; & que le prix des denrées de premiere néceſſité pour l'entretien de la main d'œuvre n'étant pas diminué dans la même proportion que l'eſt le cours du Change, les Patrons des Mines ſe trouvoient forcés d'abandonner une partie de leurs travaux, d'autant que les malheurs des tems avoient déterminé pluſieurs Négocians à ſupprimer les avances qu'ils avoient coutume de leur faire ſur le prix du Fer. Ce College fait connoître à la fin de ſon Mémoire, que les Propriétaires de Forges ſeroient, avant qu'il ſe paſsât une année, réduits au point d'abandonner toute exploitation, ſi la bonté paternelle de Sa Majeſté ne l'engageoit pas à prendre les meſures les plus promptes pour prévenir ce malheur.

Comme la production du Fer fait depuis longues années une branche conſidérable du Commerce de la *Suede*, on peut ſe perſuader que le Gouvernement ne tardera pas à prendre des moyens capables de la préſerver de la décadence dont elle eſt menacée.

ARTICLE